



GRAIN DE SEL

111 RUE JEAN-MARIE VIANNEY

01480 ARS/FORMANS

Tél: 06.04.02.85.43

graindesel01@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2012/2013

accueil collectif de mineurs vacances scolaires/mercredis/périscolaire

La structure d'accueil est déclarée auprès de la DDCS(Direction Départementale de la Cohésion sociale), elle bénéficie du concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales et des communes des familles adhérentes.

L'encadrement est assuré par des directeurs et animateurs diplômés ou en cours, selon les normes définies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'équipe d'animation met en place chaque année un projet pédagogique en accord avec le projet éducatif de l'association Grain de Sel. Ces deux projets sont mis à la disposition des parents au sein de la structure.

Notre équipement a une vocation sociale mais aussi éducative. C'est un lieu de détente, de loisirs, de repos individuel ou de groupe.

Ce service a été élaboré au sein d'un partenariat entre la mairie d'ARS/FORMANS, la CAF de l'Ain et l'association Grain de Sel.

1/FONCTIONNEMENT PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles d'ARS. Il fonctionne **les jours de classe** définis par le calendrier de l'éducation nationale et sur les plages horaires suivantes:

lundis/mardis/jeudis/vendredis

le matin de 7h30 à 8h30

le soir de 16h30 à 18h30

attention! les enfants de l'école privée doivent arriver avant 8h15 le matin, heure à laquelle ils sont conduits dans leur école.

ces mêmes élèves sont pris en charge dès 16h15, heure de leur sortie

La fréquentation peut se faire de manière régulière ou de manière occasionnelle, sous réserve de places disponibles:

LA CAPACITÉ MAXIMALE D'ACCUEIL EST DE 48 ENFANTS PRESENTS SIMULTANÉMENT ET SOUMISE AU TAUX D'ENCADREMENT

Ce service comprend:

*L'encadrement (y compris les déplacements entre l'accueil et les écoles)

* Les animations et activités proposées dans le projet pédagogique

LE GOÛTER DE L'APRÈS MIDI EST A LA CHARGE DES FAMILLES

Selon autorisation des parents et en accord avec leurs enfants, ces derniers pourront se rendre à l'aide aux devoirs, les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h30

Une à deux personnes présentes dans la salle pourront apporter leur aide en cas de besoin

Ces heures d'aide aux devoirs ne sont pas comptabilisées pour le versement de la prestation de service octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales.

ATTENTION LES PARENTS AURONT TOUJOURS A CHARGE DE VÉRIFIER LE TRAVAIL EFFECTUE OU RESTANT A FAIRE A LA MAISON

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

L'accueil du mercredi et des vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps, Juillet)
s'adresse à tous les enfants à partir de 3 ans et quelque soit leur commune d'origine.

ATTENTION! LA STRUCTURE EST FERMEE DURANT LES VACANCES DE Noël ET TOUT LE MOIS D'AOÛT

accueil à la journée de 7h30 à 18h30

accueil à la demi-journée avec repas de 7h30 à 13h30

accueil à la demi-journée sans repas de 7h30 à 11h30 ou de 13h30 à 18h30

LES REPAS ET GOUTERS SONT PRIS EN CHARGE PAR GRAIN DE SEL

LES FAMILLES DOIVENT RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES HORAIRES DE FERMETURE DU CENTRE.

Tout retard (au-delà de 18h30) entraînera la facturation d'une heure supplémentaire

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés et repris dans la structure d'accueil, soit par un parent, soit par un frère ou une sœur, ou encore par un tiers désigné sur la fiche d'inscription.

Seuls les enfants du primaire dont les parents auront donné une autorisation pourront quitter les lieux non accompagnés. Dans ce cas, aucune réclamation ne sera prise en compte quant au nombre d'heures facturées.

2/CONDITIONS D'ADMISSION

Toute demande d'accueil implique la mise en place d'un dossier valable pour toute l'année scolaire.

L'inscription n'est pas reconduite automatiquement d'une année sur l'autre, un nouveau dossier est à remplir chaque année scolaire.

La capacité d'accueil étant limitée (cf "fonctionnement") il appartient aux familles d'anticiper au plus vite pour l'inscription de leur(s) enfant(s) en se présentant aux permanences organisées avant les vacances d'été. Nous ne pouvons garantir d'un nombre de places encore disponibles le jour de la rentrée scolaire.

Le dossier comprend:

- * une fiche d'inscription
- * une fiche sanitaire
- * l'acceptation du présent règlement
- * la photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant
- * une attestation de responsabilité civile pour l'année scolaire
- * le numéro d'allocataire ou le cas échéant le dernier avis d'imposition (les 2 avis pour les couples concubins)
- * les notifications d'aides de la caisse d'allocation familiale pour les ayant droit

Ce dossier doit être rempli par les parents ou responsables légaux:

- * durant les permanences organisées par l'équipe en fin d'année scolaire
- * en cours d'année auprès de la responsable de la structure

Tout changement de situation professionnelle ou familiale en cours d'année devra être signalé au plus tôt.

Les inscriptions ponctuelles se feront ***une semaine à l'avance*** et en fonction des places vacantes.

3/TARIFS ET FACTURATION

Les familles doivent s'acquitter des frais d'adhésion à l'association grain de sel.

Une seule adhésion par famille et par année scolaire (du 1er septembre au 31 août)

Le montant est fixé lors de l'assemblée générale annuelle, il est affiché dans la structure.

Dans tous les cas les frais d'adhésion restent acquis pour la structure.

Le tarif s'applique à l'heure et est établi pour chaque famille dès l'inscription et selon son quotient familial. Le numéro d'allocataire est nécessaire pour la recherche de ce quotient.

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient se verront appliquer le tarif le plus élevé: un barème de référence est affiché dans la structure.

Par ailleurs, tout changement de situation familiale devra être signalé dans les plus brefs délais

TOUTE HEURE ENTAMEE EST DUE

Le coût des journées de centre de loisirs est fixé sur la base de 10 heures indivisibles.

Le coût des demi-journées avec repas est fixé sur la base de 6 heures indivisibles.

Le coût des demi-journées sans repas est fixé sur la base de 4 heures indivisibles.

Le tarif à la journée est le même avec ou sans repas

Une facture est remise mensuellement à chaque famille, elle doit être réglée dans les délais à l'ordre de GRAIN DE SEL

Tout retard de paiement entraînera une majoration immédiate de 10% sur la facture.

A défaut de paiement l'enfant ou les enfants seront exclus de la structure.

Seules les périodes de vacances scolaires feront l'objet d'un paiement dès l'inscription.

4/ABSENCES

Les annulations devront se faire **minimum deux jours ouvrables à l'avance**, soit par téléphone

[06/04/02/85/43](mailto:graindesel01@gmail.com), soit par mail graindesel01@gmail.com

exemple: le lundi pour le mercredi, le mardi pour le jeudi, le jeudi pour le lundi, le vendredi pour le mardi
.....etc.....

Toutes les absences (heures/journées/demi-journée...) non justifiées (soit par mail, soit par téléphone) deux jours avant seront facturées dans leur intégralité

Cas particuliers

En cas de maladie ou d'hospitalisation et **sur présentation d'un justificatif médical** , une déduction sera faite à compter du second jour d'absence, **seul le repas sera à devoir si il y en a un**
LE PREMIER JOUR RESTERA DU DANS SON INTÉGRALITÉ (heures de périscolaire ou journées/demi-journées centre de loisirs...etc....)

5/REPOS/SANTÉ/SECURITE

REPOS

Après chaque repas un temps de repos est proposé aux plus jeunes, des couchettes sont réparties dans une salle adaptée (calme et pénombre) et les enfants se reposent sous la surveillance d'un adulte.

MEDICAMENTS

Les enfants malades (fièvre,vomissements,maladie contagieuse...) ne sont pas admis.

Le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments quels qu'ils soient, par conséquent les enfants ne doivent en aucun cas en détenir, même délivrés sans ordonnance.

Toute situation d'urgence à caractère accidentel ou non, implique l'appel au 15 pour la conduite à tenir et la prise de contact avec la famille dans les plus brefs délais.

REPAS

Les repas sont livrés en liaison froide par RPC (restauration pour collectivités) à MANZIAT(01)
les menus sont affichés dans la structure.

Deux types de menus sont possibles: menus traditionnels et menus sans porc.

Les repas ne sont pas adaptés aux différents types d'allergies alimentaires, néanmoins les enfants allergiques seront admis dans le cadre d'un plan d'accueil individualisé (P.A.I). Dans ce cas **vous fournirez vous-même** le repas qui convient à votre enfant. Les modalités seront précisées à l'inscription.

ASSURANCES

L'association Grain de sel répond aux exigences de L.227-5 du code de L'action sociale et des familles concernant la souscription d'un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, ainsi que celle de ses préposés et des participants durant les activités de loisirs et d'accueil collectif de l'association.

Toutefois, nous vous demandons de nous fournir une copie de votre assurance responsabilité civile garantissant les activités extra-scolaires de vos enfants et vous invitons à souscrire un contrat d'assurance complémentaire, type " assurance de personne " couvrant les dommages corporels pour les activités auxquelles ils participent.

Tout objet jugé dangereux pour l'enfant et la collectivité sera retiré et rendu aux parents. De même que les objets précieux portés par l'enfant sont laissés à l'entière appréciation des parents qui déchargent l'association de toute responsabilité en cas de perte ou de vol .

6/REGLES DE VIE

Les parents seront informés de tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement de l'accueil (dégradation volontaire du matériel, manque de respect envers l'équipe, violences verbales ou physiques) Les écarts de comportement à répétition entraîneront l'exclusion temporaire puis définitive de l'enfant.

EN ADHERANT A L'ASSOCIATION VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR REGISSANT LE SERVICE QUE VOUS UTILISEZ.

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT SOUHAITE LA BIENVENUE A TOUTES LES FAMILLES ADHERENTES ET RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE AIDE OU CONSEIL.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
périscolaire/mercredis/vacances scolaires
111 RUE JEAN-MARIE VIANNEY
01480 ARS SUR FORMANS
06.04.02.85.43
graindesel01@gmail.com



PAGE A RETOURNER DUMENT REMPLIE ET SIGNEE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANNÉE SCOLAIRE _____

- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- MERCREDIS
- CENTRE DE LOISIRS

cochez la ou les cases correspondantes

Je soussigné(e) _____, affirme avoir pris connaissance du règlement intérieur et adhérer aux règles et prescriptions de celui-ci pour mon (mes) enfant(s):

NOM Prénom: _____

NOM Prénom: _____

NOM Prénom: _____

Fait à Ars/formans, le _____

Signature des parents ou du représentant légal

